Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais

Actu' SCoT

Juin 2014 - n° 1

De nouveaux élus au sein du Comité syndical ...

Vendredi 23 mai 2014, le Comité syndical s'est réuni pour **installer ses nouveaux délégués et élire son Président** et **ses Vice-Présidents**.

C'est le maire de Dijon et Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, **Alain MILLOT** qui a été élu **Président du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais.**

9 Vice-Présidents ont ensuite été désignés pour former à ses côtés le **Bureau syndical** dans le respect de la représentation de chacun des secteurs géographiques du périmètre du SCoT :

1er Vice-Président : **Jean-Patrick MASSON** - délégué aux affaires générales, aux affaires juridiques, aux affaires foncières, à la mise en compatibilité du SCoT avec les normes supérieures et à celle des documents d'urbanisme locaux et des documents sectoriels avec le SCoT, aux relations avec les autres collectivités et partenaires (Grand Dijon) ;

2ème Vice-Président : **Luc JOLIET** - délégué à la prévention des risques (Plaine dijonnaise) ;

3ème Vice-Président : **Rémi DETANG** - délégué aux grands projets d'équipements, d'infrastructures et de services (Grand Dijon) ;

4ème Vice-Président : **Ludovic ROCHETTE** - délégué aux transports, déplacements des personnes et des marchandises, stationnement des véhicules et régulation du trafic automobile (Val de Norge) ;

5ème Vice-Président : **Pierre PRIBETICH** - délégué au développement économique, aux commerces et à l'artisanat (Grand Dijon) ;

6ème Vice-Président : **Patrick MORELIERE** - délégué à l'environnement, à la protection des ressources naturelles des paysages et des territoires agricoles et forestiers (Plaine des Tilles) ;

7ème Vice-Président : **Patrick CHAPUIS** - délégué aux finances, au budget, conventions et marchés publics (Grand Dijon) ;

8ème Vice-Président : **Pascal MINARD** - délégué aux communes rurales (Forêts, Seine et Suzon) ;

9ème Vice-Président : **Jacques BARTHELEMY** - délégué à l'habitat et à la diversité des modes de logements (Canton Gevrey-Chambertin).

Nos prochaines réunions ...

- Bureau Syndical : jeudi 25 septembre à 18h30 ; jeudi 20 novembre à 18h30.
- Comité Syndical : jeudi 9 octobre à 18h30 ; jeudi 11 décembre à 18h30.

La liste des membres du Comité syndical

Communauté de communes de Forêts, Seine et Suzon

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MINARD Pascal	STAIGER Jean-Michel
MALGRAS Daniel	BURILLE Catherine

Communauté de communes Val de Norge

Délégués titulaires	Délégués suppléants
LENOIR Michel	GOURMAND Patricia
ROCHETTE Ludovic	CHEBION Maurice
DEMAISON Patrice	IMBERT Frédéric
MEUNIER Philippe	OPPLERT Jean-Pierre

Communauté de communes du Sombernonnais et de la Vallée de l'Ouche

Délégués titulaires
STREIBIG Laurent
LEGENDRE Christiane

Communauté de communes de la Plaine des Tilles

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MANCEAU Patrice	CHIFFOLOT Patrice
MORELIERE Patrick	LANQUETIN Jean-Pierre

Communauté de l'agglomération dijonnaise

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MILLOT Alain	MAGLICA Georges
POPARD Colette	MASLOUHI Badiâa
KOENDERS Nathalie	ROY Hélène
GRANDGUILLAUME Laurent	ZIVKOVIC Sladana
PRIBETICH Pierre	AKPINAR-ISTIQUAM Nuray
MODDE Stéphanie	HERVIEU Catherine
GERVAIS André	CHARRET-GODARD Océane
MASSON Jean-Patrick	MARTIN Christine
JULIEN Michel	TROUWBORST Chantal
PIAN Jean-Yves	MEKHANTAR Joël
FALCONNET Thierry	DAL MOLIN Claudine
MENUT Gilbert	BELLEVILLE Philippe
DETANG Rémi	TENENBAUM Françoise
ALMEIDA José	VERPILLOT Jean-Michel
CHAPUIS Patrick	ROTGER Michel
LUCISANO Florence	BORDAT Benoît
DODET Jean-François	BOURNY Nicolas
GRIMPRET Dominique	DUMONT Jean-Louis
GIRARD Jean-Claude	AVENA Lê-Chinh
MOREAU Patrick	BRUYERE Hervé
ORSOLA Patrick	DUBUET Jean

Canton de Genlis

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MATHE Jean	CHETTA Daniel
BRACHOTTE Gilles	SAUVAIN Hubert
JOLIET Luc	LAURIOT Jacques
ESPINOSA Patrice	PROST Jacques
DANCOURT Vincent	GROSSEL Georges
ROLLIN Jean-Emmanuel	CROUZIER Vincent
FERREUX Jean-Marie	BAUDRON Daniel

Canton de Gevrey-Chambertin

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MORIN Louis-François	REMY Claude
BARTHELEMY Jacques	PARIS Christian
LUCAND Christophe	MOYNE Bernard
POULLOT Hubert	GARNERET Alexandre
GUILLEMAUD Claudette	FONTAINE Jérôme

Rappel des principes fondamentaux …

du SCoT du Dijonnais

Une organisation territoriale polycentrique

- qui s'appuie sur un **réseau de transport public ferroviaire** ;
- qui réaffirme le **rôle stratégique de la capitale régionale** et de son agglomération ;
- qui conforte le **rôle de pôles structurants** que sont les communes de Genlis et de Gevrey-Chambertin ;
- qui crée des **pôles de proximité** pour mailler les territoires plus ruraux ;
- et qui cherche la complémentarité, **l'optimisation des coûts** tout en tenant compte des spécificités territoriales.

3 grands enjeux

➢ **Renforcer l'armature paysagère et préserver les ressources naturelles.**

Repenser l'**aménagement du territoire** en l'**adaptant aux ressources** et non plus l'inverse, ressources en eau, gestion économe de l'espace, réduction des énergies fossiles et promotion des énergies renouvelables, etc.

➢ **Articuler les déplacements et l'urbanisation.**

Renforcer et **développer** la **place des transports publics**, notamment **ferroviaires**, et des **modes doux** afin de créer un maillage permettant d'irriguer l'ensemble du territoire du SCoT.

➢ **Renouveler l'attractivité du territoire du SCoT du Dijonnais afin de lui donner une nouvelle ambition.**

Réaliser une **offre de logements équilibrée** sur l'ensemble du territoire et diversifier l'**offre d'habitat** tant dans sa **typologie** que dans son **statut d'occupation,** permettant ainsi de favoriser le parcours résidentiel et de répondre à l'enjeu de la mixité sociale et intergénérationnelle.

Un long travail de **concertation, de dialogue et d'écoute, de pédagogie** a donc été mené par l'ensemble des élus pendant près de **7 années** pour **co-construire** un projet de territoire **cohérent, attrayant** et **durable**, fondé sur une logique d'équilibre entre dynamisme et solidarité, entre développement et préservation, dans un objectif de qualité de vie des habitants.

Retrouvez toutes ces informations et bien plus encore sur le site Internet du SCoT du Dijonnais *(cliquez ici)*.

Pensez-y

4 fascicules pédagogiques ont été rédigés afin de vous **faciliter la lecture** des orientations du SCoT et de **guider votre réflexion** dans le cadre de la mise en compatibilité de vos documents d'urbanisme avec le SCoT. Ils sont **à votre disposition** sur le site Internet du SCoT du Dijonnais.

Téléchargeables en cliquant sur les fascicules

SCoT …

Un document de planification stratégique résultant d'une réflexion collective à l'échelle intercommunale. Il vise à définir les grandes orientations fondamentales de l'aménagement du territoire et à assurer la cohérence des politiques publiques en matière d'habitat, de transport, de développement économique et commercial…

Evolution du périmètre du SCoT …

Le périmètre actuel du SCoT du Dijonnais est **impacté** par les décisions qui ont été prises dans le cadre de la **loi de réforme des Collectivités territoriales** du 16 décembre 2010 qui prévoit notamment la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ainsi que la rationalisation des périmètres.

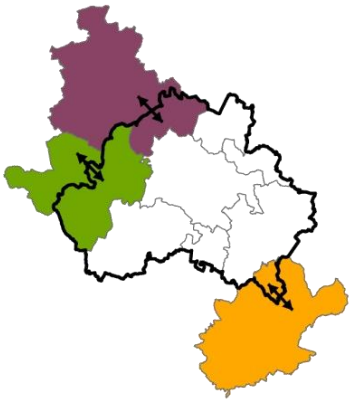

Refonte de la carte intercommunale

- **Création de 2 nouveaux EPCI :**
  - La **Communauté de communes du Sombernonnais et de la Vallée de l'Ouche**, issue de la fusion des Communautés de communes du Sombernonnais et de la Vallée de l'Ouche ;
  - La **Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon**, issue de la fusion des Communautés de communes Forêts, Lavières et Suzon et du Pays de Saint-Seine.
- **Retrait de la commune de Brazey-en-Plaine**, de la Communauté de communes de la Plaine dijonnaise pour rejoindre la Communauté de communes Rives de Saône (Saint-Jean-de-Losne/Seurre).

Conséquences pour le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

Une **intégration** de fait de ces 3 EPCI aura lieu au terme d'un **délai de 6 mois à compter du 1er janvier 2014**, sauf si dans ce délai, ces derniers délibèrent **contre leur appartenance** au Syndicat mixte :

- La **Communauté de communes Rives de Saône** a d'ores et déjà pris la décision de ne pas adhérer au Syndicat mixte par délibération du 29 janvier 2014. La commune de **Brazey-en-Plaine** ne sera donc **plus membre** du **périmètre** du SCoT ;
- La **Communauté de communes du Sombernonnais et de la Vallée de l'Ouche** a délibéré le 20 février 2014 contre l'intégration au Syndicat mixte. Le périmètre du SCoT est donc **amputé** des **16 communes** de l'ex Communauté de communes de la Vallée de l'Ouche ;
- La **Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon n'a** à ce jour **exprimé aucune intention de retrait** du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais.

Les travaux qui nous attendent :

- L'**évaluation du SCoT**, obligatoire dans un délai de 6 ans après l'approbation du SCoT, soit avant le **4 novembre 2016.**
- La **modification** du SCoT pour intégrer au plus tard le **1er janvier 2017,** les nouvelles dispositions du **Grenelle de l'Environnement** et pour **prendre en compte le nouveau périmètre.**

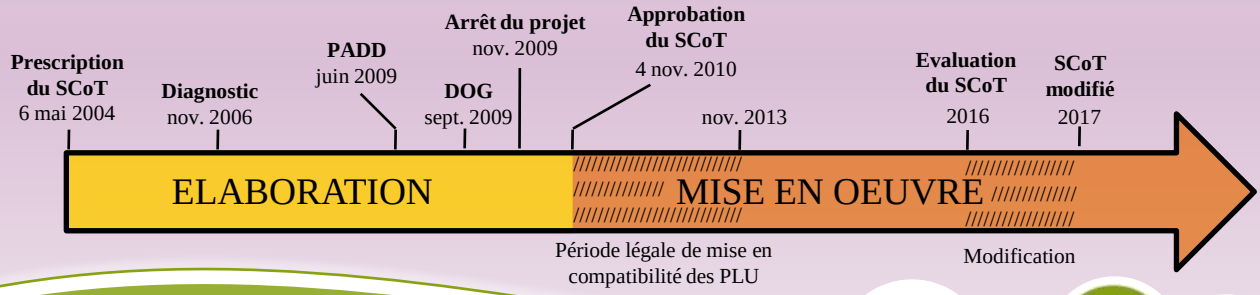

Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

40 avenue du Drapeau
BP 17510
21075 DIJON cedex

Tél : 03 80 50 37 02 – Fax : 03 80 50 13 36
scotdudijonnais@grand-dijon.fr
http://www.grand-dijon.fr